POUR RÉCLAMER LA RÉINTÉGRATION DE TOUS LES ÉTUDIANTS EXCLUS À BÉJAÏA

Les deux campus universitaires bloqués une nouvelle fois depuis dimanche par un mouvement estudiantin

La situation ne s'améliore pas au sein de l'université Abderrahmane-Mira de Béjaïa où les deux campus d'Aboudaou et Targa Ouzemour sont encore bloqués une nouvelle fois depuis dimanche à l'appel de la coordination locale des étudiants qui réclame, entre autres, la réintégration immédiate de tous les étudiants exclus et l'accès au master pour tous les licenciés.

Même les travailleurs ont été interdits d'accès, témoigne une employée dans un laboratoire du campus de Targa Ouzemour. Devant cette crise qui secoue l'université de Béjaïa depuis le début de l'année scolaire et qui ne cesse visiblement au fil des mois de s'enliser, l'administration rectorale a décidé de saisir les autorités judiciaires en déposant une plainte auprès du tribunal à l'encontre d'une vingtaine d'étudiants. Ces étudiants sont accusés par l'administration rectorale d'être les «instigateurs» de cette protestation à l'origine du blocage de l'université.

Il convient de rappeler que les étudiants protestataires exigent la réintégration de leurs camarades, au nombre de quelque 600 élèves du système LMD, exclus au motif qu'ils auraient dépassé le cursus de 5 années comme le stipule le nouveau système. Selon une source estudiantine, des affrontements ont failli éclater entre les partisans et les opposants à la manifestation notamment au niveau de la faculté de médecine. Il faut dire que malgré le déplacement d'une mission ministérielle pour tenter de dénouer la crise, la situation est loin d'être apaisée.

La commission ministérielle aurait enjoint au conseil scientifique de l'université à se pencher sur les quelque 140 recours introduits par les étudiants exclus. Le conseil scientifique en charge de l' étude des dossiers de recours au cas par cas, est présidé par le vice-recteur chargé de la pédagogie et composé des vice-doyens chargés de la pédagogie ainsi que des présidents de conseil scientifique de chaque faculté.

Le conseil scientifique n'a pas pu tenir sa réunion suite au blocage du rectorat par des étudiants protestataires qui exigeaient l'étude de l'ensemble des cas des quelque 600 étudiants exclus l'année dernière par les jurys de délibération de l'université, au motif de «carences pédagogiques» a-t-on appris.

A. Kersani

BOUIRA

Des lycéens créent de l'ambiance avant le match en séchant les cours

Pour donner un avant-goût de fête au match opposant l'Algérie à l'Afrique du Sud dans le cadre de la Coupe d'Afrique des nations, des lycéens de plusieurs établissements se sont donné le mot hier au sein de chaque lycée et dès la matinée à l'intérieur des établissements en allumant des fumigènes, avant de sortir par groupes en entraînant avec eux les élèves récalcitrants et les filles. Cela s'est passé de même dans pratiquement tous les lycées – sept au total - du chef-lieu de la wilaya de Bouira.

Cependant, malgré leurs sorties groupées, les lycéens n'ont pas réussi à entraîner avec eux les élèves des paliers inférieurs ; même si ceux du lycée Hamza avaient pénétré à l'intérieur du CEM Hadouche, limitrophe, les élèves de ce collège n'ont pas suivi le mot d'ordre. Cela dit, rappelons que les marches traditionnelles que font les lycéens en créant un effet boule de neige à travers les principales rues de la ville n'ont pas eu lieu cette fois-ci ; la police, qui s'est déployée aux alentours des lycées, a dissuadé ces lycéens de faire la marche. L'incident de la veille, où des lycéens avaient fait irruption dans un autre lycée pour faire sortir leurs camarades et qui se sont adonnés à des actes de vandalisme, obligeant la police à intervenir et à les embarquer, a créé ce lundi une certaine appréhension au sein des lycéens qui sont restés très calmes et qui ont évité de marcher.

Y. Y.

TISSEMSILT

Des citoyens mécontents réagissent suite à l'affichage de la liste des 559 logements

Décidément, l'affichage de la liste des 559 bénéficiaires de logement social-locatif mercredi dernier à Tissemsilt, n'a pas été sans susciter de vives réactions de la part de citoyens visiblement mécontents lesquels ont différemment manifesté leur courroux.

En effet, alors que des familles, au nombre d'une vingtaine environ, ont observé une grève de la faim depuis cinq jours déjà devant le siège de la wilaya, d'autres citoyens mécontents n'ont pas trouvé mieux que de barrer la RN 14 reliant Tissemsilt à Alger à l'aide de pneus brûlés et de grosses pierres avant de se rassembler à leur tour au cœur de la ville pour exiger l'annulation pure et simple de ladite liste truffée, selon leurs propos, d'irrégularités et de dépassements. Les contestataires sont allés même à revendiquer une étude approfondie des dossiers des postulants non retenus, non sans pointer du doigt la commission de daïra chargée de l'attribution de logements sociaux. «Celle-ci n'a pas joué pleinement son rôle,» déplorent-ils.

Brandissant des banderoles sous différents slogans et munis de reçus de dépôt de leurs dossiers datés de 2003 pour certains, les contestataires se disent trop lésés du fait de la situation déplorable dans laquelle ils vivent. Les mêmes contestataires comptent camper sur leur position et poursuivre leur mouvement jusqu'à ce que justice soit faite, répliquent-ils. Pour rappel, la semaine écoulée, la daïra de Teniet El Had relevant de la même wilaya, avait connu pour les mêmes raisons des scènes similaires de revendications, nécessitant l'intervention des forces de sécurité. Il convient enfin de souligner que l'attribution de logements sociaux devient de nos jours un véritable casse-tête pour les autorités chargées du dossier tant que celui-ci draine des vagues de contestation.

M. B.

KHEMIS MILIANA

Le maire, une élue et 2 fonctionnaires suspendus de leurs fonctions par arrêté du wali

L'APC de Khemis Miliana vient d'être éclaboussée par une affaire de faux usage de faux, de trafic d'influence de détournement de foncier au profit d'un conseiller d'éducation ; une affaire où le P/APC, une élue responsable du service de l'urbanisme et un fonctionnaire de ce même service sont mis en cause, ce qui a incité le wali à procéder à un arrêté de suspension des fonctions de ces 4 personnes, avons-nous appris de source sûre dimanche dernier.

S'agissant du chef de l'exécutif communal, en poste depuis août 2013, en remplacement du maire élu démissionnaire, il lui est reproché d'avoir falsifié un document administratif, d'avoir délivré une attestation administrative à un tiers tout en sachant que ce bénéficiaire n'ouvrait pas droit, en plus d'une atteinte à la propriété foncière communale.

A l'élue, responsable du service de l'urbanisme, les griefs qui lui sont reprochés sont d'avoir rédigé un faux document administratif et usé d'influence en sa qualité d'élue. A un fonctionnaire du même service de l'urbanisme communal, il lui est reproché d'avoir usé de son influence de fonctionnaire responsable.

A un autre fonctionnaire, celui-là, conseiller d'éducation dans l'un des lycées de la ville, il est suspendu pour avoir bénéficié d'un bien sur la base d'un document faux alors qu'il n'ouvrait pas droit à l'acquisition de ce bien.

La décision de suspension a été notifiée au maire par le chef de daïra, hier dans la matinée, en présence des représentants des différents services de sécurité. Pour assurer la continuité de la fonction des services publics, le processus de désignation d'un intérimaire du maire a été engagé. Il faut toutefois préciser que, conformément à la loi 10/11 portant code communal, l'article 43 stipule que les personnes mises en cause pourront être rétablies dans leurs fonctions respectives et dans leurs droits si elles sont innocentées par la justice, qui, dit-on, a été saisie pour engager des poursuites, conformément à la loi.

Karim O.

GUELMA

Saisie de plus de 25 kg de kif, 3 086 comprimés psychotropes et 206 arrestations

Ces dernières années, la police de Guelma a mis en œuvre une série de mesures de prévention, de contrôle et de répression à travers tout le territoire de la wilaya, pour lutter d'une manière efficace et coordonnée, contre l'usage et le trafic illicites des stupéfiants. En se basant sur les bilans de la cellule de communication de la Sûreté de wilaya, la brigade anti-stupéfiants, relevant des services de la police judiciaire de Guelma, peut se targuer de belles réussites dans le domaine de la lutte contre le trafic de drogue. 133 affaires ont été traitées durant l'année 2014, pour lesquelles 206 personnes ont été arrêtées, dont 4 mineurs et 3 femmes. Sur l'ensemble des personnes impliquées, 154 ont été écrouées par le magistrat instructeur.

Les saisies opérées au cours de la même période permettent d'évaluer l'ampleur de ce fléau, qui semble très important. En effet, ce sont 25,357 kg de kif traité, 3 086 comprimés psychotropes et 49 cigarettes de kif qui ont été récupérés lors des différentes opérations de police, effectuées principalement au chef-lieu de wilaya.

C'est dire que le bilan est toujours préoccupant, malgré une baisse du nombre des affaires traitées par rapport à l'année précédente (233 en 2013), et de la quantité de kif saisie (plus de 124 kg en 2013). Il est utile de le rappeler, ce fléau frappe surtout le milieu des jeunes, ce qui pourrait mettre en péril la santé et la sécurité publiques si nous n'y prenons pas garde.

Noureddine Guergour

NAÂMA

Les coordinateurs du SNTE en conclave

Les coordinateurs du SNTE (Syndicat national des travailleurs de l'éducation) de la wilaya de Naâma ont tenu une réunion samedi dernier, où quatre principaux points maintenus ont été débattus dans l'ordre du jour de ce conclave, notamment la gestion des œuvres sociales, la mutuelle (Munatec), le décret 12/240 du 29/05/2012 et des divers.

Dans un communiqué rendu public, et dont la copie est parvenue à notre rédaction, les coordinateurs ont réitéré leur défense sur les préservations des acquis. Ces derniers ont donc soulevé plusieurs points portant principalement sur les préoccupations des travailleurs de l'éducation. En premier point, la gestion des œuvres sociales de l'éducation : «Il est temps que le ministère de l'Education prenne ses responsabilités pour mettre un terme à une situation catastrophique non maîtrisable et non transparente» des fonds des contributions pour les activités des œuvres sociales des travailleurs, par la création d'un Office national indépendant pour la gestion des fonds qui serait contrôlé par les syndicats des travailleurs et supervisé par la tutelle, ou le retour à la gestion de cette structure par une commission de wilaya. Dans le même sillage, ils demandent une inspection de l'IGF pour les trois exercices précédents. Le deuxième point traité, c'est la mutuelle des travailleurs de l'éducation (Munatec). Sur ce point, les membres syndicaux demandent à la tutelle le gel des activités du Conseil d'administration, l'ouverture d'une enquête sur le conflit qui a opposé le conseil et la commission de contrôle, ainsi que sur la dissolution de la commission de contrôle et le rapport final comportant des détournements de fonds. Dans un troisième point, les représentants locaux du SNTE ont débattu le décret 12/240 du 29/05/2012 relatif aux travailleurs de l'éducation, notamment les insertions, les intégrations, les promotions, les revalorisations, les arriérés avec effet rétro-actif, et autres promesses non tenues par le ministère. Dans un dernier point, les coordinateurs ont salué les autres syndicats de l'éducation qui continuent à militer tous azimuts pour les droits des travailleurs de l'éducation, conclut le communiqué.

Notons enfin que ce conclave a été organisé sous le thème «non à la remise en cause des droits et des acquis des travailleurs de l'éducation».

B. Henine

EL-TARF

Arrestation d'un contrebandier spécialisé dans la commercialisation illicite du corail

Les éléments de la brigade de la Police judiciaire (PJ), relevant de la Sûreté de wilaya, ont appréhendé, hier, un contrebandier notoire spécialisé dans la pêche illicite de corail ainsi que sa commercialisation au-delà des frontières, à savoir le pays voisin, la Tunisie.

En effet, suite à des informations et des recoupements de témoignages, les éléments de la PJ ont perquisitionné, après avoir reçu l'autorisation écrite du procureur de la République près le tribunal d'El-Kala, le domicile du concerné et ont pu saisir 750 g de corail, 300 000 DA, un appareil de positionnement satellitaire GPS et trois balances de pesage électronique. Arrêté, le mis en cause a été placé en détention provisoire pour les griefs de détention de produits illicites à l'intérieur du rayon douanier et d'un appareil GPS sans permis.

Daoud Allam

DIABÈTE ET HYPERTENSION

Formation continue pour les médecins à Oran

Un cycle de formation continue est prévu à partir d'aujourd'hui à l'amphithéâtre de la Direction de la santé d'Oran, à l'attention des médecins généralistes des Etablissements de proximité de santé publique (EPSP).

L'objet de cette formation, dispensée par un médecin spécialiste exerçant à la Maison du diabète, est de permettre au personnel médical de revoir et recevoir l'ensemble des informations réactualisées sur la double pathologie : diabète et hypertension (HTA). Avec près de 4 millions de diabétiques dans notre pays et 35% de personnes souffrant d'hypertension, il est important d'agir tant sur la prévention que sur la prise en charge.

Pour ce faire, les médecins généralistes seront appelés à être en première ligne pour détecter, orienter et prendre en charge les malades. L'autre objectif sous-tendu est de créer un registre du diabète et de l'hypertension à Oran. Connaître précisément l'incidence de ces pathologies chez la population oranaise aidera les autorités sanitaires à mettre en place une politique de santé efficace.

Il est utile de rappeler que diabète et HTA sont des maladies chroniques lourdes ayant des incidences importantes sur la population, comme les statistiques sanitaires disponibles le prouvent : 18% des dialysés sont diabétiques ainsi que 33% des neuropathies et surtout dans 25% des cas, les diabétiques sont amputés des membres inférieurs. Quant à l'hypertension artérielle, elle attaque des organes vitaux que sont le cœur, le cerveau et les reins et donc les AVC ont généralement pour cause la HTA.

Fayçal M.